

**145** 1. Soit  $p_1$  la proportion des personnes interrogées ayant de moins de 25 ans.

On a  $p_1 = 25 \%$ .

Soit  $p_2$  la proportion des personnes qui optent pour la téléconsultation parmi les personnes interrogées ayant de moins de 25 ans. On a  $p_2 = 60 \%$ .

La proportion  $p$  des jeunes de moins de 25 ans qui optent pour la téléconsultation parmi les personnes interrogées vérifie :  $p = p_1 \times p_2$  donc  $p = 0,25 \times 0,6 = 0,15 = 15 \%$ .

Les jeunes de moins de 25 ans qui optent pour la téléconsultation représentent 15 % des personnes interrogées.

2.  $1\,200 \times 0,15 = 180$  donc 180 jeunes de moins de 25 ans préfèrent la téléconsultation.